

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Placide

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 29 décembre 2022, à 20 h 30, dans la salle du Conseil municipal du 281 montée Saint-Vincent.

Sont présents :

Mesdames :

Ghislaine Tessier Conseillère district 5
Danielle Bellange Conseillère district 6

Messieurs :

Denis Lavigne Conseiller district 1
Pierre Laperle Conseiller district 2
Nicolas Bouveret Conseiller district 3

Était absente :

Madame Marie-Ève D'amour Conseillère district 4

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Laviolette.

Madame Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

S-357-12-2022

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Laviolette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire, ayant constaté que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et conformément aux articles 133 et 134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01). Il est 21 h 04.

ADOPTÉE

S-358-12-2022

2. ADOPTION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Lavigne, appuyé par Monsieur Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Autorisation transferts budgétaires de fin d'année
- 2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-01-01 décrétant le taux des taxes et les compensations afférentes pour l'année 2023
- 2.3 Autorisation paiement vacances employé 06-0100
- 2.4 Confirmation IPC pour l'année 2023 – Employés municipaux
- 2.5 Gel de salaire pour l'année 2023 – Élus municipaux
- 2.6 Financement pour les travaux de la piste multifonctionnelle sur la montée Saint-Vincent
- 2.7 Réparation valve et clapet pour station de suppression

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

S-359-12-2022

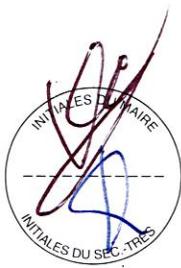
2.1. AUTORISATION TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DE FIN D'ANNÉE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires afin d'équilibrer les budgets des différents Services pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ghislaine Tessier, appuyé par Monsieur Denis Lavigne et résolu unanimement :

D'autoriser la liste des transferts budgétaires, telle que présentée par la directrice générale et greffière-trésorière, afin d'équilibrer le budget 2022.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 2022

S-360-12-2022

2.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01-01 DÉCRÉTANT LE TAUX DES TAXES ET LES COMPENSATIONS AFFÉRENTES POUR L'ANNÉE 2023

Avis de motion et dispense de lecture est par la présente donné par Madame Ghislaine Tessier, qu'à la séance ordinaire du 20 décembre 2022, un projet de règlement numéro 2023-01-01 décrétant le taux de taxes et les compensations afférentes pour l'année 2023 a été présenté pour étude et adoption lors d'une séance subséquente, une copie du projet de règlement étant remise aux membres du conseil, le tout en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

S-361-12-2022

2.3. AUTORISATION PAIEMENT VACANCES EMPLOYÉ 06-0100

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ghislaine Tessier, appuyé par Monsieur Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

D'AUTORISER la personne responsable de la paie à procéder au paiement des soldes dus au dossier de l'employé 06-0100, selon l'annexe à la résolution.

ADOPTÉE

S-362-12-2022

2.4 CONFIRMATION IPC POUR L'ANNÉE 2023 – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'article 18.2 de la Politique de gestion des ressources humaines stipulant que la rémunération de l'ensemble des employés est rajustée annuellement au 1^{er} janvier de chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ghislaine Tessier, appuyé par Monsieur Pierre Laperle et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise le Service des finances à verser, à compter du 1^{er} janvier 2023, l'ajustement salarial de 4 % pour l'ensemble des employés cols-bleus et blancs de la Municipalité, tel que convenu entre le conseil municipal et les employés cols-bleus et blancs.

ADOPTÉE

S-363-12-2022

2.5 GEL DE SALAIRE POUR L'ANNÉE 2023 – ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel, les membres du conseil ont pris la décision de geler leur salaire, pour l'année 2023.

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement 2021-09-21 relatif au traitement des élus municipaux prévoit l'indexation de la rémunération de base et la rémunération additionnelle selon le plus élevé de 3 % ou du taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas se prévaloir de cet article pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ghislaine Tessier, appuyé par Monsieur Denis Lavigne et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise le gel des salaires de tous les élu(e)s s pour l'année 2023.

ADOPTÉE

S-364-12-2022

2.6. FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA MONTÉE SAINT-VINCENT

CONSIDÉRANT l'abrogation de la résolution 142-06-2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de spécifier où sont prises les sommes pour la réalisation des travaux de la piste multifonctionnelle pour la montée Saint-Vincent;

CONSIDÉRANT que le coût net estimé pour la réalisation de ce projet s'élève approximativement à 993 727.35 \$ plus les taxes applicables (1 142 662.24 \$ - Net de taxes 1 043 289.50 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des subventions en lien avec ce projet, à savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 2022

Programme d'aide financière au développement des Transports actifs dans les Périmètres urbains (TAPU) :	378 602.64 \$
Subvention TECQ :	257 393.00 \$
Subvention PAVL :	25 652.00 \$
TOTAL :	662 187.64 \$

CONSIDÉRANT qu'une somme de 5 402 \$ a été affectée en 2021 au fonds général ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 376 239.86 \$ n'est pas couverte par de subventions et que la Municipalité doit financer cette somme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ghislaine Tessier, appuyé par Monsieur Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

QUE le conseil affecte les sommes suivantes pour la réalisation des travaux de la piste multifonctionnelle sur la montée Saint-Vincent :

- ▶ Qu'une somme de 211 000 \$ soit affectée au Fonds de roulement et amortie sur 10 ans ;
- ▶ Qu'une somme de 102 000 \$ est prévue au Fonds général (02-320-03-521)
- ▶ Qu'un montant de 63 239.86 \$ soit pris dans le surplus non affecté.

QUE tout solde résiduel soit retourné dans l'excédent non affecté.

ADOPTÉE

2.7. RÉPARATION VALVE ET CLAPET POUR STATION DE SUPPRESSION

CONSIDÉRANT que des problèmes sont survenus à la station de suppression et que des pièces doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a invité 2 fournisseurs pour l'obtention d'un prix pour le remplacement desdites pièces, soit :

- D.M. Valves et contrôle inc.
- EMCO Albert Viau

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ghislaine Tessier, appuyé par Monsieur Denis Lavigne et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission faite par Valves et Contrôle inc. pour le remplacement des pièces défectueuses pour un montant 12 933 \$ plus les taxes applicables.

QUE la somme totale de la facture soit répartie à parts égales entre les emballages Lacroix et la Municipalité, soit 6 466,50 \$ chacun plus les taxes applicables.

QUE la part de la Municipalité, soit la somme de 6 466,50 \$, soit imputée au poste budgétaire 02 229 00 649.

ADOPTÉE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Ghislaine Tessier, appuyé par Monsieur Pierre Laperle et résolu unanimement :

De lever la présente séance, il est 21 h 10.



Daniel Laviolette
Maire

ADOPTÉE



Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 DÉCEMBRE 2022

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.


Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Daniel Laviolette, maire